

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4.	Autres volumes.....	9
1.6.5.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	État de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIE D'ABBEVILLERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences délégués par Pays de Montbéliard Agglomération liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABBEVILLERS, BLAMONT, DANNEMARIE, ECURCEY, GLAY, MESLIERES, PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT, ROCHES-LES-BLAMONT, THULAY, VILLARS-LES-BLAMONT
- Vente en gros, territoire desservi: CCST 90 et la Communauté de Commune du Pays de Maiche en dépannage (Montécheroux, Chamesol, Liebvillers).
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : 2025 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 2022 ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5227 habitants au 31/12/2025 (5258 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 400 abonnés au 31/12/2025.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25 abonnés/km au 31/12/2025.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
ABBEVILLERS	511	513	0	513	0,39%
BLAMONT	505	508	0	508	0,59%
DANNEMARIE LES GLAY	49	49	0	49	0,00%
ECURCEY	93	93	0	93	0,00%
GLAY	180	180	0	180	0,00%
MESLIERES	184	185	0	185	0,54%
P.LES BLAMONT	219	218	0	218	-0,46%
ROCHES LES BLAMONT	308	311	0	311	0,97%
THULAY	98	98	0	98	0,00%
V. LES BLAMONT	244	245	0	245	0,41%
Total	2391	2400	0	2400	0,38%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25 abonnés/km au 31/12/2025 (24,48 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.17 habitants/abonné au 31/12/2025. (2,24 habitants/abonné au 31/12/2024)

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95.43 m³/abonné au 31/12/2025. (97.7 m³/abonné en 2024)

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

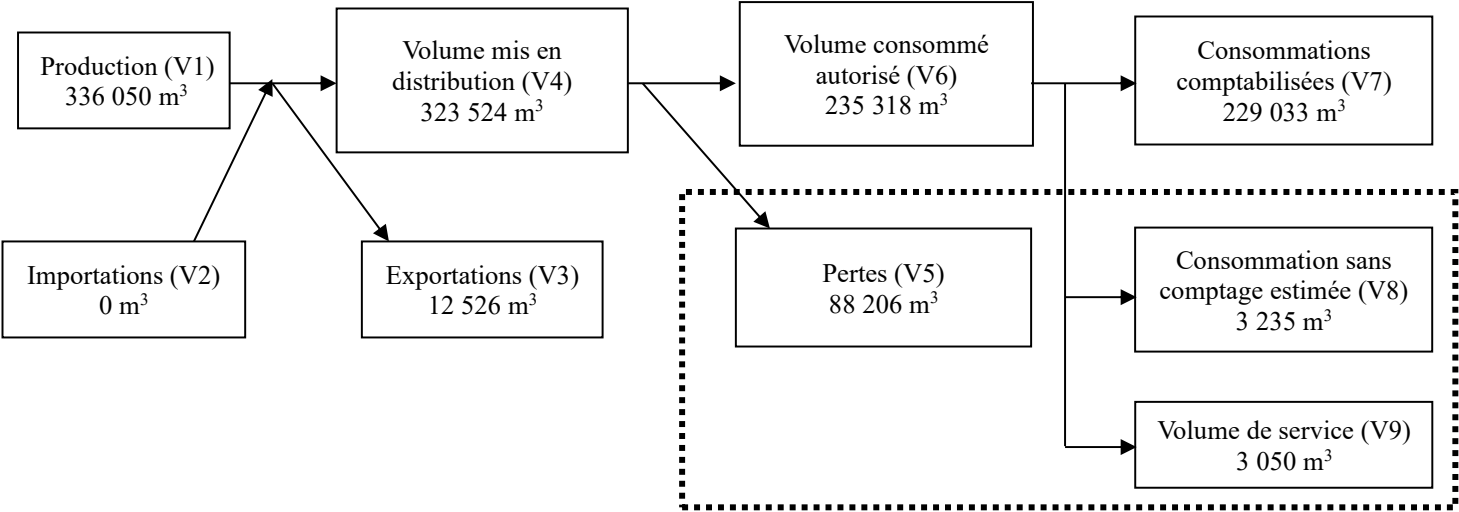


Le service public d’eau potable prélève 342 627 m³ pour l’exercice 2025.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Puits du Vallon	Sousterraine Kastique	50	197188	176983	180981	2,26%
Forage F1, Source Burnin	Sousterraine	35	140723	119340	145626	22,03%
Forage F2, Source Burnin	Sousterraine	26		27452	16020	-41,64%
Total			337911	323775	342627	5,82%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



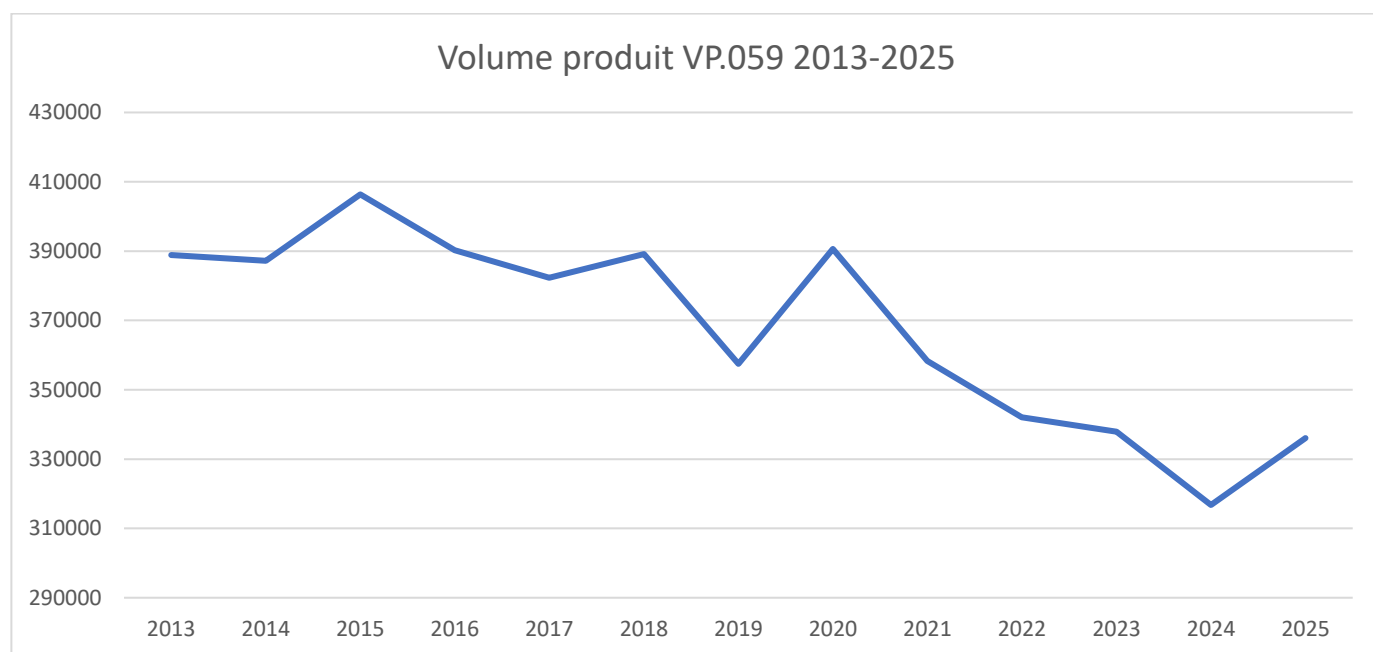
1.6.2. Production



Le service a une station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usine de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m3	Volume produit durant l'exercice 2023 en m3	Volume produit durant l'exercice 2024 en m3	Volume produit durant l'exercice 2025 en m3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Puits du Vallon	342069	337911	316762	336050	6,09%	80%
Forage F1, Source Burnin						80%
Forage F2, Source Burnin						80%



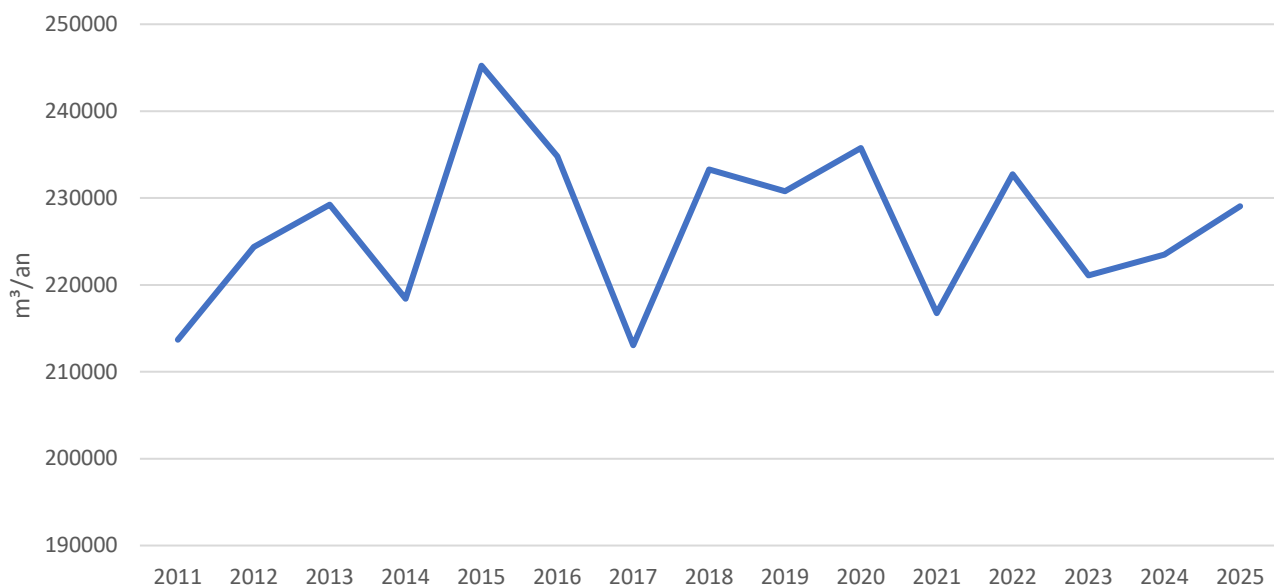
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



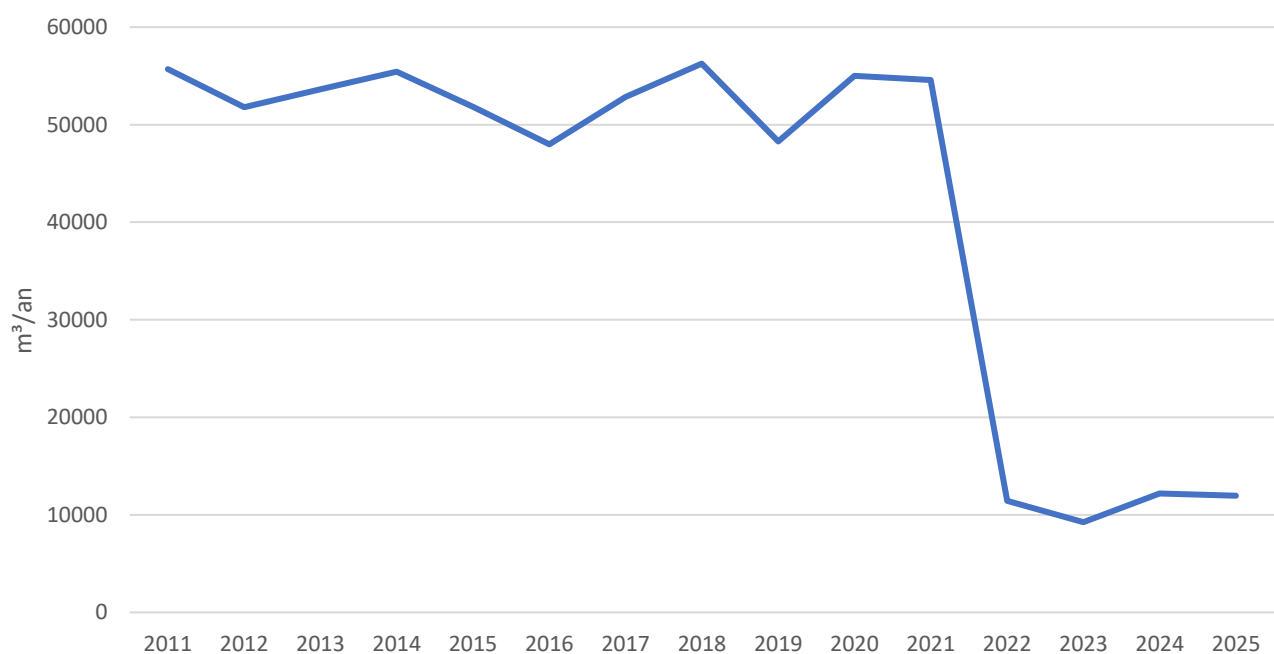
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	232734	221084	223497	229033	2%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	232734	221084	223497	229033	2%
Communauté de Commune du Sud Territoire	4725	4159	948	3103	227%
Pays Maichois	6721	5089	11245	8872	-21%
Total vendu à d'autres services (V₃)	11446	9248	12193	11975	-2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Volume vendu aux abonnés 2011-2025



Volume vendu à d'autres Services 2011-2025



1.6.4. Autres volumes



Volumes	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3306	3222	3046	3235	6%
Volume de service (V9)	3050	3050	3050	3050	0%

1.6.5. Volume consommé autorisé



Volume	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an2	Exercice 2025 en m3/an3	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	232724	227356	229393	235318	3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 96 kilomètres au 31/12/2025.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30€ au 01/01/2025
30€ au 01/01/2026

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37,5 €	39,71 €	39,71 €	39,80 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
	Prix au m ³ de 0 à 250 m ³	1,94 €/m ³	1,98 €/m ³	1,98 €/m ³	2 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 250 m ³	1,51 €/m ³	1,54 €/m ³	1,54 €/m ³	1,56 €/m ³
	Prix de vente à d'autres services	1,03 €/m ³	1,05 €/m ³	1,05 €/m ³	1,07 €/m ³
Taxes et redevances					
Taxes					
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Redevances					
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³	0,43 €/m ³	0,39 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable			0,01 €/m ³	0,03 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26 février 2025 effective à compter du 15 mars 2025 fixant les tarifs du service d'eau potable en 2025
- Délibération du 4 février 2026 effective à compter du 5 mars 2026 fixant les tarifs du service d'eau potable en 2026

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	37,5	39,71	39,71	39,8	0,2%
Part proportionnelle	232,8	237,6	237,6	240	1,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	270,3	277,31	277,31	279,8	0,9%
Taxes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,6	9,6	9,6	9,6	0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,6	34,8	51,6	46,8	-9,3%
Performance des réseaux d'eau potable			1,2	3,6	200,0%
TVA	17,24	17,69	18,68	18,69	0,03%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,44	62,09	81,08	78,69	-3,0%
Total	330,74	339,40	358,39	358,49	0,03%
Prix TTC au m³	2,76	2,83	2,99	2,99	0,03%

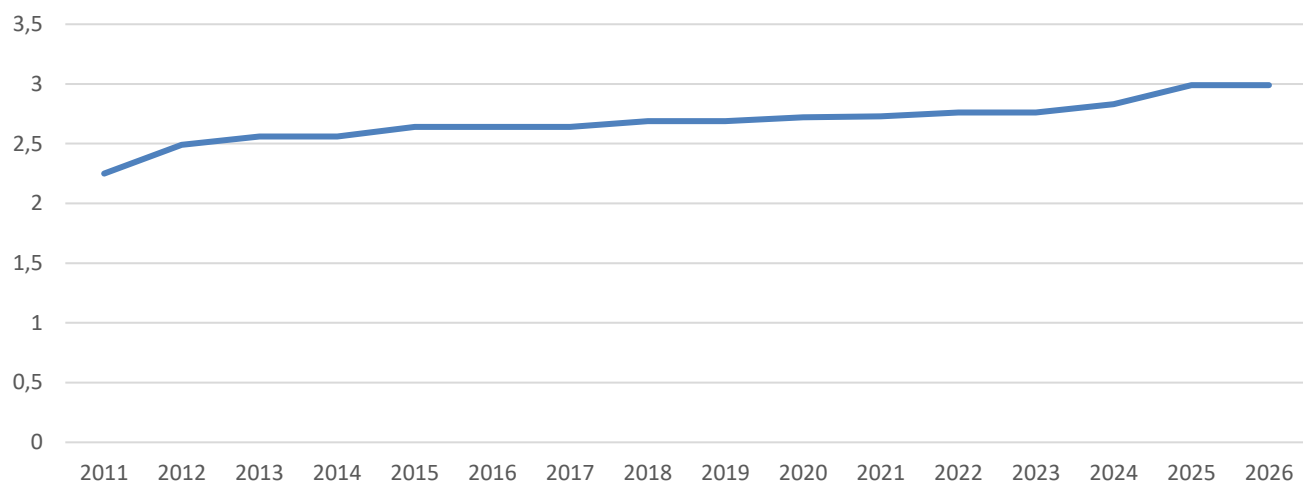
ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 229 033m³/an (223 497 m³/an en 2024).

Prix TTC du service au m³ pour 120m³ de 2011 à 2026



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	512057,20	522714,58	2%
<i>dont abonnements</i>		88050,24	
Recette de vente d'eau en gros	12789,52	12527,55	-2%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		-3206,86	
Total recettes de vente d'eau	524846,72	538448,99	3%
Recettes liées aux travaux	12735,00	5113,00	-60%
Autres recettes (frais d'accès, branchements, déplacements)		4379,77	
Total autres recettes	12735,00	9492,77	-25%
Total des recettes	537581,72	547941,76	2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : **541528.04€** (537581.72€ au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	17	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	20	0		—

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	—%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	—%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou

des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	—	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	—	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		—	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2025 est **93** (83 en 2024).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

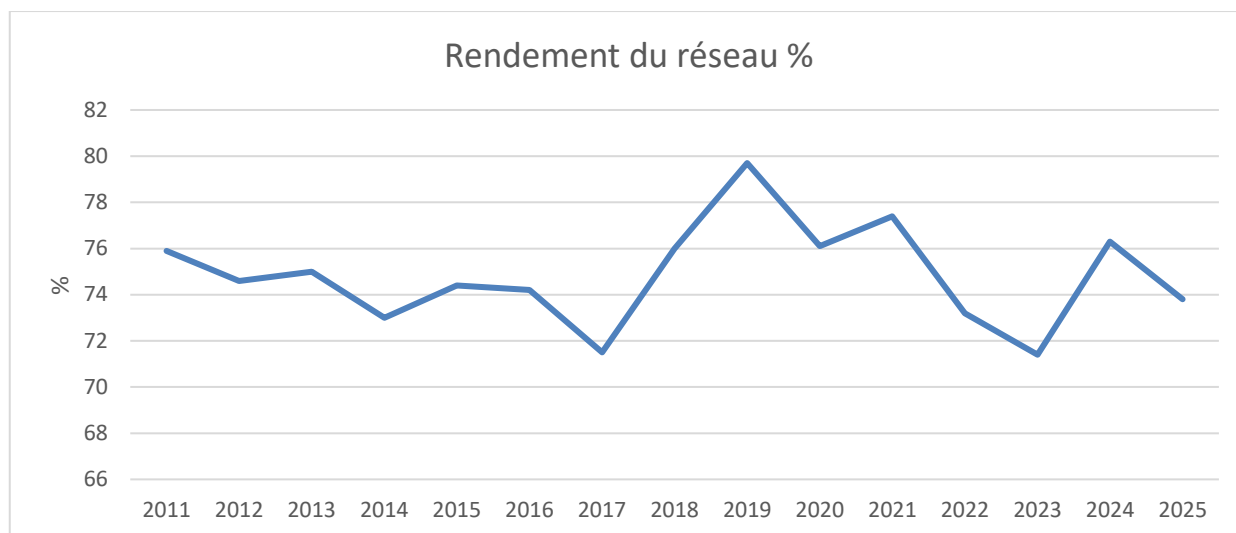
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	76,1	77,4	73,2	71,4	76,30%	73,80%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,48	7,91	7,15	6,75	6,9	7,07
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,8	71,3	70,4	68,6	73,4	70.7 %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2.69** m³/j/km (2.31 en 2024).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **2.51** m³/j/km (2.13 en 2024).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en mètres	44	1274	328	330	150	144	0	363	184	0	0

Au cours des 5 dernières années, 547 mètres de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.113% (0,143% en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	254 842.19	81,071.8	101233,12
Montants des subventions en €	142 655	12735	5113
Montants des contributions du budget général en €	112 187.19	68336,79	0

4.2. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 340 236.69	2 175 816,96	2030943,71
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	141 166.43	164419,73	144873,25
	en intérêts	19 939.74	24450,31	21437,87

4.3. *Amortissements*



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 202 180.16€ (203 713 € en 2024).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 5586,14€.

L'année 2018, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2019, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 9 991,15 € et en créances éteintes 4 461,46€

L'année 2020, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2021, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2022, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 2 932.66 € et en créances éteintes 1 745.76€

L'année 2023, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 2 515.77 € et en créances éteintes 19.89€

L'année 2024, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 6702.76 €.

L'année 2025, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Indicateurs descriptifs des services								
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5229	5205	5188	5176	5191	5233	5258	5227
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,69 €	2,69 €	2,72€	2.76€	2.76€	2.81€	2.96€	2.99€
	Indicateurs de performance								
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70	70	70	70	70	83	93
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76%	79.7%	76,1%	77.4%	73.2%	71.4%	76.3%	73.80%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés m³/j/Km	2.84	2.23	2,85	2.48	2.79	2.88	2.31	2.69
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m³/j/Km	2.65	2.06	2,66	2.30	2.61	2.70	2.13	2.51
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.13%	0.44%	0,46%	0.198%	0.205	0.175	0.143	0.113
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0€	14462.51€	0€	0€	4678.42€	2535.66€	6702.76€	0€